BONNE NOUVELLE D'UN CÔTÉ

Nous relayons cette information du Syndicat de la Famille à propos d'un coup d'arrêt sur la GPA au niveau européen.

« Chers amis,

Quelle joie de vous annoncer la victoire du 5 octobre au Parlement européen !

L'hypocrisie des commanditaires d'enfants qui se rendent à l'étranger pour contourner la loi française n'a que trop duré ! *Vous le savez, la loi française est soumise pour une large part aux directives (lois) européennes.* ***Notre action est donc nécessaire tant au niveau national qu'international.***

Victoire ! La GPA a été reconnue comme trafic d'êtres humains. *En effet, la gestation pour autrui a été explicitement inclue dans un texte, destiné à devenir une directive, sur le trafic d'êtres humains rédigé par deux commissions parlementaires européennes (FEMM et LIBE).* ***Une bonne nouvelle puisque le trafic d'êtres humains ne tolère aucune compromission.***

Attention, cette future directive doit encore passer par le Conseil de l'Union européenne. ***Il est essentiel de maintenir la pression !***

Une victoire d'autant plus intéressante qu'une des Commissions à l'initiative de ce texte avait poussé, mi-septembre, l'odieux projet de "Certificat Européen de Filiation". ***Ce Certificat a pour objectif de faciliter une reconnaissance de facto de la GPA****. Le combat continue sur ce front. […] »*

Albéric Dumont
Vice-Président du Syndicat de la Famille

contact@lesyndicatdelafamille.fr

www.lesyndicatdelafamille.fr

115, rue de l'Abbé Groult
75015 PARIS

TRISTE NOUVELLE DE L'AUTRE

Comment ne pas pleurer devant le fait que des personnes promeuvent l'avortement, qui plus est au-delà d'un seuil légal déjà sujet à caution ! Voir sur ce seuil légal le communiqué de presse du 10 octobre 2020 de l'Académie nationale de médecine.

C'est ainsi que des gens ont organisé une bien triste « fête » dénommée **« FestIVG » en soutien à la caisse de solidarité IVG hors délais.** Vous jugerez par vous-mêmes de cette journée dite festive dans l'annonce du programme et de l'argumentaire préparés pour l'occasion (voir *in fine*).

Et si par malheur ces gens-là obtenaient cet allongement, pourquoi d'autres ne voudraient-ils pas aller encore plus loin et même jusqu'au dernier jour avant l'accouchement ?

Nous le redisons : *« Qui peut se faire juge et s'arroger le droit de mettre fin à une vie et sous quel prétexte, sur quel fondement ? Qui peut prédire l'avenir d'un enfant ? […] Ceux qui encouragent cette destruction embryonnaire, ceux qui disent qu'un embryon n'est pas un enfant, que tout dépend du projet parental, c'est tout simplement le péché contre l'Esprit qu'ils commettent ! A-t-on déjà vu un fœtus humain donner autre chose qu'un bébé ? »* (v. Cris et hurlements de tous les diables – Chronique @ juin 2022)

La vie est sacrée !

Mahrien

> Le Fest'IVG le 7 Octobre à Assier / En soutien à la caisse de solidarité IVG hors délais

Image par Tawny Nina Botha de Pixabay